



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



agence nationale
de la cohésion
des territoires

WEBINAIRE – TOUT SAVOIR SUR LA FERMETURE DU RÉSEAU CUIVRE

Sommaire

- 1. La fermeture du réseau cuivre, qu'est-ce que c'est ?**
- 2. Pourquoi et comment accompagner les usagers dans la transition ?**
- 3. Mise en situation – Que faire si un usager est concerné par la fermeture ?**
- 4. Questions**



Adrien PIOT
ANCT



Marie JOUSSET
DGE



Samir HELAL
DGE



N'hésitez pas à lever la main pour poser
des questions et à utiliser le chat !

1. La fermeture du réseau cuivre, qu'est-ce que c'est ?

La fermeture du cuivre, qu'est-ce que c'est ? Qu'est-ce que le réseau cuivre et pourquoi va-t-il fermer ?



Tous les usagers abonnés au réseau cuivre sont concernés, même s'ils sont clients d'un autre opérateur.

- **Orange** en tant qu'opérateur d'infrastructure cuivre ;
- **Les opérateurs d'infrastructure fibre** ou le porteur de projet public en zone rurale ;
- **Les opérateurs commerciaux (FAI)** ;
- **L'Etat :**
 - **La DGE** (Direction Générale des Entreprises) ;
 - **L'ANCT** (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) ;
 - **Les préfetures** de région et de département ;
- **L'Arcep** (Autorité de Régulation des Communications Electroniques, des Postes et de la distribution de la Presse) ;
- **Les associations d'élus locaux.**

	À ce jour les communes sont connues jusqu'au lot n°3	Phase de partage	Fermeture commerciale	Fermeture technique	Estimation volume de locaux par lot	Volume total cumulé locaux fermés
Phase de transition	Lot 1	T3 2022	31/01/2024	31/01/2025	210 000	0,6%
	Lot 2	T1 2023	27/01/2025	27/01/2026	954 000	3%
Phase de partage	Lot 3	T4 2023	31/01/2026	31/01/2027	2,3M	8%
	Lot 4	T2 2024		11/2027	7M	25%
	Lot 5	T2 2025		11/2028	10,5M	50%
	Lot 6	T2 2026		11/2029	10,5M	75%
	Lot 7	T2 2027		11/2030	10,5M	100%

Date à laquelle Orange communique sur les communes appartenant au lot n°X

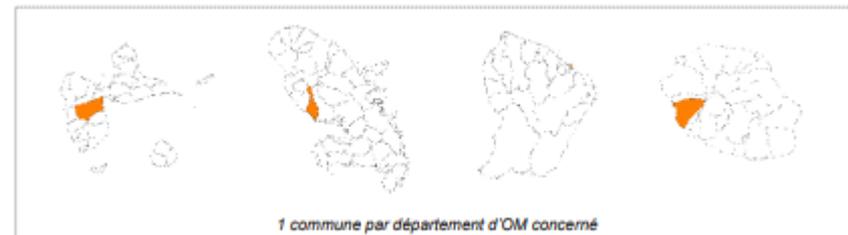
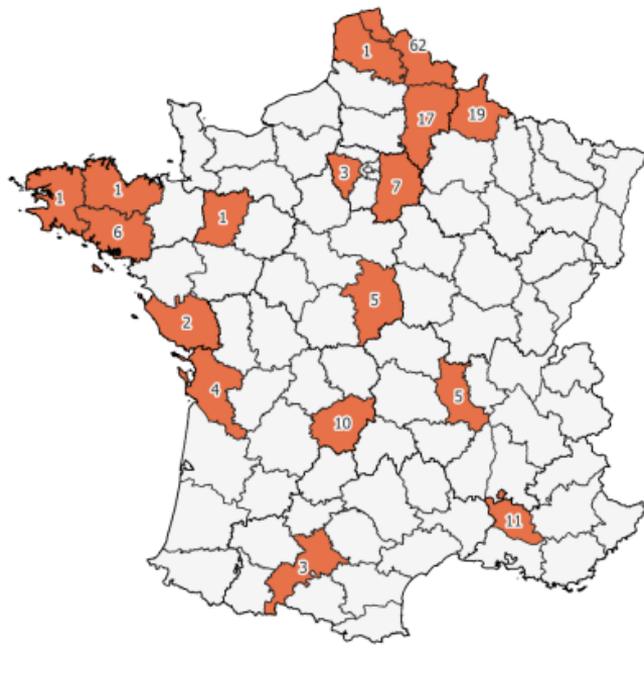
Date à laquelle il n'est plus possible de s'abonner au DSL ou au RTC sur le lot de communes

Date à laquelle les services DSL et RTC sont coupés sur le lot de communes

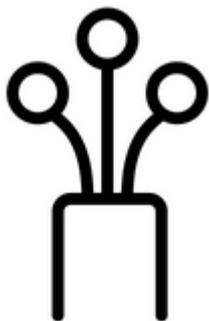


La date de fermeture du cuivre n'est pas encore connue pour toutes les communes. La répartition se fait au fur et à mesure en fonction de l'avancement du déploiement de la fibre optique.

Les 162 communes concernées par le lot n°1 fermeront commercialement le 31 janvier 2024. La fermeture technique, soit la coupure de tous les accès existants interviendra le 31 janvier 2025.



Source : Orange



**Fibre
optique**



Plan France
Très Haut Débit
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Satellite



4G Fixe



**Câble
coaxial**

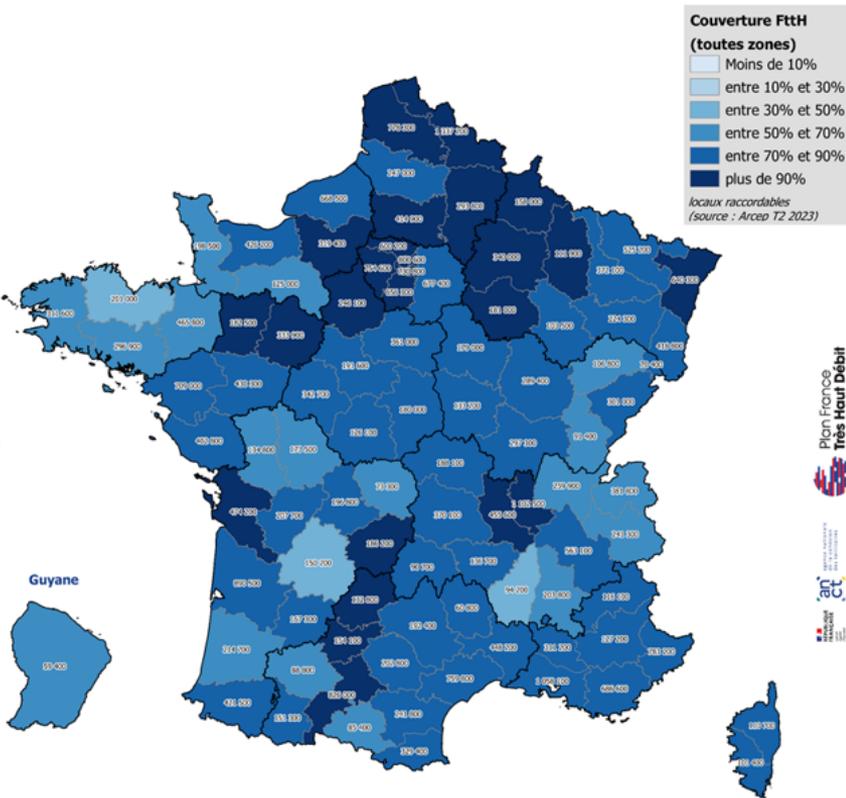
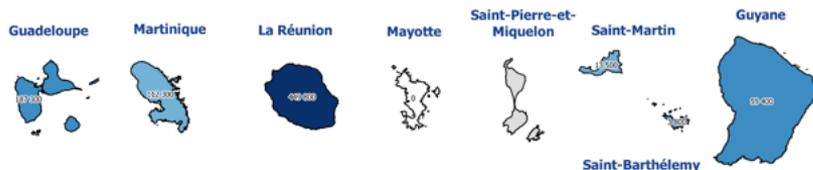


**THD
Radio**

La fermeture du cuivre, qu'est-ce que c'est ?

Focus sur le Plan France Très Haut Débit

- **Objectif d'améliorer la couverture internet fixe** des usagers par la généralisation de la fibre optique d'ici à 2025
- **Deux dynamiques complémentaires** : déploiements des opérateurs privés en zone urbaine et des collectivités en zone rurale
- La fibre permet de **renforcer la compétitivité** de l'économie et l'attractivité des territoires, participe à la **modernisation des services publics** (éducation, santé, etc.) et répond aux **attentes des usagers** (télétravail, loisirs, commerce en ligne, etc.)
- **36,2 millions** d'habitations et entreprises éligibles aux offres fibre optique au 30 juin 2023, soit un taux de couverture de plus de **84%**, et **près de 20 millions d'abonnements à la fibre**





2. Pourquoi et comment accompagner les usagers dans la transition ?

Pourquoi et comment accompagner les usagers dans la transition ?

Pourquoi l'État communique-t-il sur la fermeture du réseau cuivre ?



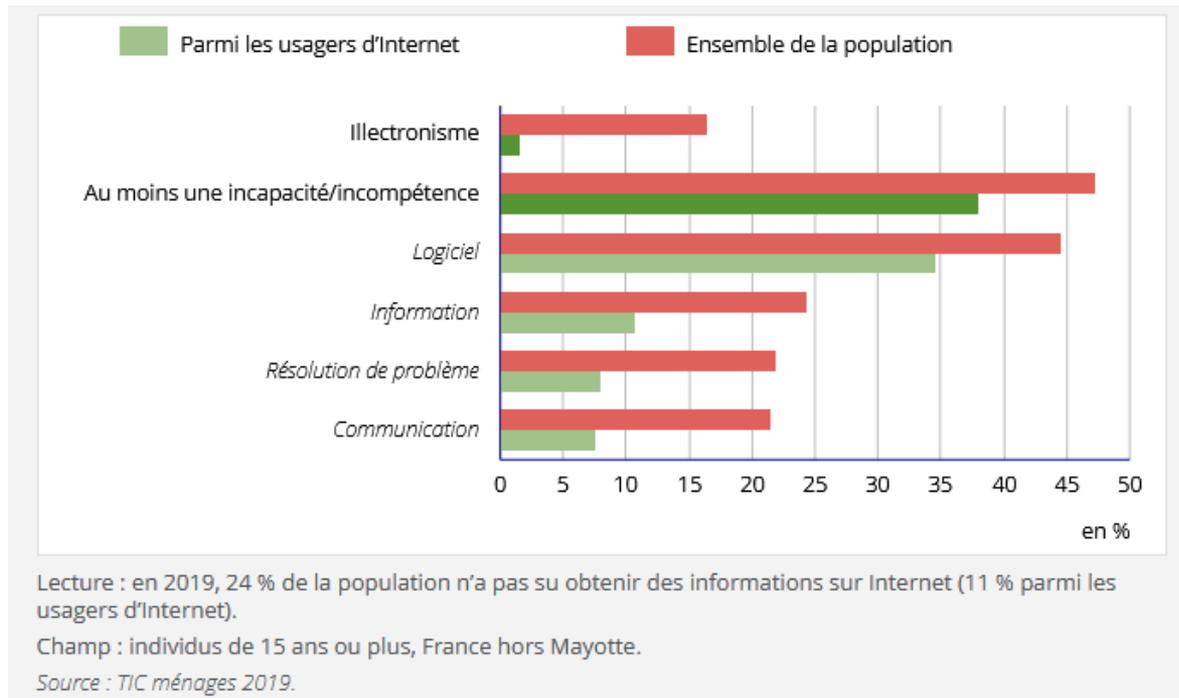
L'État s'assure que tous les français aient accès à **une information neutre et de qualité** sur la fermeture, et que tous, **particuliers, entreprises et collectivités** puissent **anticiper leur migration** vers une solution alternative.

Les points d'attention du gouvernement :

- i- Des **offres alternatives en fibre optique disponibles** pour tous les particuliers et entreprises ;
- ii- Le **maintien de conditions tarifaires abordables** pour les français ;
- iii- Le **maintien d'offres de téléphonie seule** sur la fibre ;
- iv- Une **meilleure connectivité pour les français** après la fermeture.

Pourquoi et comment accompagner les usagers dans la transition ?

Une part importante de la population éloignée du numérique



Part des personnes en situation d'illectronisme ou ayant une incapacité

Source : INSEE, TIC ménages 2019

Pourquoi et comment accompagner les usagers dans la transition ?

Le rôle essentiel des conseillers numériques

Pourquoi mobiliser les conseillers numériques ?

- Des médiateurs numériques identifiés par la population
- Des relais ancrés dans les territoires
- Un réseau de diffusion des bonnes pratiques

Contexte et objectif :

- Fournir les informations de base sur le chantier de fermeture
- Orienter l'utilisateur vers la communication de l'Etat et vers son opérateur

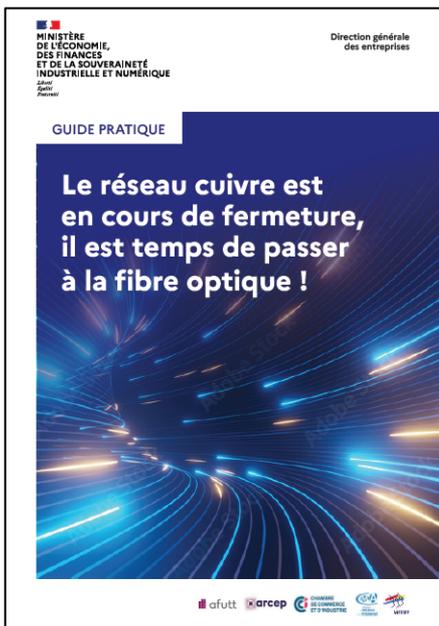


▶ En réponse aux questions d'un usager



▶ Proactivement à la fin d'un rendez-vous

Treshautdebit.gouv.fr



Tout savoir sur la fermeture du réseau cuivre



Accompagner l'utilisateur pour passer à la fibre optique



Renvoyer l'utilisateur vers les autres sources d'information et vers son opérateur



3. Mise en situation – Que faire si un usager est concerné par la fermeture ?

Étape 1 – Comment vérifier si un usager est concerné par la fermeture du réseau cuivre ?



1. Je recense les équipements qui sont reliés grâce au réseau cuivre : box internet et/ou téléphone branchés via une prise en T, téléalarme, etc. L'opérateur de l'utilisateur peut l'assister dans ce diagnostic.

Si l'abonnement de l'utilisateur mentionne la fibre optique, il n'est pas concerné.



2. Sur le site treshautdebit.gouv.fr je clique sur le module de recherche

Veillez entrer le nom de votre commune suivi de son code postal

Recherche *

Pour savoir à quelle date la fermeture du cuivre sera effective chez vous, veuillez saisir le code postal ou le nom de votre commune dans la zone de recherche ci-contre

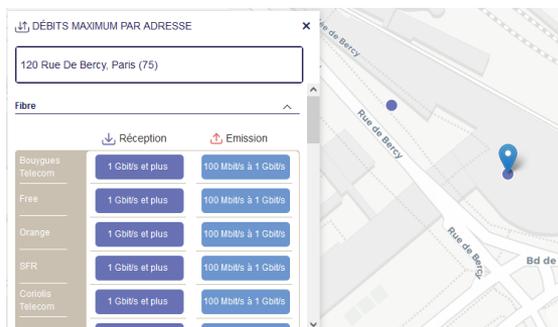
Retrouvez l'essentiel des informations concernant le passage au Très Haut Débit dans le cadre de la fermeture du réseau cuivre sur la page "ce qu'il faut savoir"

3. J'entre le nom de la commune concernée et le code postal dans le champ de recherche.

Étape 2 – Comment vérifier si un usager est éligible à la fibre optique ?



1. Sur le site maconnexioninternet.arcep.fr, j'entre ma commune et mon adresse, puis je clique sur la point correspondant sur la carte.



2. Si le point est bleu foncé, c'est que l'adresse est raccordée à la fibre optique. Les offres disponibles s'affichent dans l'encart.

3. L'utilisateur peut contacter l'opérateur de son choix

Étape 3 – Que répondre à un usager qui n'est pas éligible à la fibre optique ?

La fermeture du réseau cuivre est conditionnée à un ensemble de critères, notamment la disponibilité d'une infrastructure en fibre optique de substitution. Toutefois certaines exceptions existent, par exemple pour des locaux particulièrement coûteux à raccorder, ou lorsque le propriétaire s'oppose au raccordement.



La boucle locale radio

Le satellite

La 4G fixe

Si un usager ne souhaite pas attendre le déploiement de la fibre optique dans sa commune pour bénéficier du très haut débit, il peut bénéficier d'un soutien de l'Etat dans le cadre du dispositif « **Cohésion numérique des territoires** ».

Ce dispositif subventionne l'achat d'équipements permettant de recevoir internet via le satellite, la 4G fixe ou le THD radio, à hauteur de 150€, voire jusqu'à 600€ sur conditions de ressources.

Pour en savoir plus et connaître les offres disponibles chez l'utilisateur, rendez-vous sur :

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/cohesion-numerique-1295>



Étape 3bis – Que répondre à un usager qui doit faire des travaux pour être raccordé à la fibre optique ?



Pour certains logements existants, des travaux sur la propriété privée de l'utilisateur peuvent être nécessaires avant de pouvoir être raccordé à la fibre optique. Si c'est le cas, un technicien de l'opérateur choisi par l'utilisateur le lui indiquera après une première tentative de raccordement. **Ces travaux seront à la charge de l'utilisateur.** Si des travaux doivent être réalisés sur le **domaine public** et ce jusqu'à la limite de la propriété privée, alors ils sont **à la charge de l'opérateur** responsable de la construction du réseau.

Concernant les logements neufs, le propriétaire doit prendre contact avec l'opérateur en charge du déploiement de la fibre dans la commune. Dès qu'il sera contacté l'opérateur d'infrastructure pourra intégrer le local dans ses plans de déploiement.

Étape 4 – Que répondre aux usagers (extraits du guide) :

Suis-je obligé de migrer vers la fibre optique ?

À terme, le réseau cuivre sera totalement fermé. Pour continuer d'accéder à internet et de passer des appels téléphoniques, il faudra utiliser la fibre optique ou toute autre technologie alternative (satellite, 4G fixe, THD radio).

Suis-je obligé de m'abonner à internet ?

Il est tout à fait possible de ne souscrire qu'à un abonnement de téléphonie fixe par la fibre optique. L'utilisateur est invité à contacter son opérateur ou celui de son choix pour connaître les abonnements disponibles.

La fibre optique est-elle plus chère que l'ADSL ?

Si **la fibre optique est en général légèrement plus chère que l'ADSL**, elle offre des débits bien supérieurs, de l'ordre de 100Mbit/s contre 8 à 16 Mbit/s pour l'ADSL. **Pour les bénéficiaires des minima sociaux, des offres sociales sont disponibles à partir de 15€99 par mois** (l'offre n'est valable qu'en métropole).

Vers qui puis-je me tourner en cas de problèmes ?

En cas de problèmes avec sa connexion internet, l'utilisateur doit contacter son opérateur. En cas de démarchage abusif ou de communication trompeuses, l'utilisateur peut utiliser l'outil « Signal Conso » de la **DGCCRIF** et contacter la **médiation des télécommunications** (après avoir contacté le service client et le service consommateur de son opérateur).



Merci de votre attention !

Pour plus d'informations rendez-vous sur
treshautdebit.gouv.fr